

FAQ 2018 en date du 16/10/2017

Quelles sont les écoles concernées par le concours Diversité ?

Les écoles concernées par le concours Diversité sont :

- EM Normandie
- EM Strasbourg
- Grenoble EM
- La Rochelle Business School
- Montpellier BM
- ICN Business School

J'aimerais avoir de plus amples informations sur l'une des écoles du Concours Diversité. Comment faire ?

Vous trouverez de nombreuses réponses à vos questions sur les sites Web des écoles :

- EM Normandie : <http://www.ecole-management-normandie.fr/>
- EM Strasbourg : <http://www.em-strasbourg.eu/>
- Grenoble EM : <http://www.grenoble-em.com/programme-grande-ecole>
- La Rochelle BS : <http://www.esc-larochelle.fr/>
- Montpellier BM: <http://www.montpellier-bs.com/>
- ICN BS : <http://www.icn-artem.com/>

Comment se procurer la brochure de présentation du concours Diversité ?

Vous pouvez vous procurer la brochure du concours diversité en cliquant sur ce lien :



A quelle date ouvrent les inscriptions au Concours Diversité ?

Les inscriptions au Concours Diversité ouvrent le **lundi 16 octobre 2017 à 10h**.

A quelle date se terminent les inscriptions au Concours Diversité ?

Les inscriptions au Concours Diversité se terminent le **19 février 2018 à 12h**.

Quel est le rôle du Jury d'éligibilité ?

Le rôle du Jury d'éligibilité est de vérifier que quelle que soit la filière dans laquelle le candidat postule (filière Handicap ou filière Ascension sociale), il remplit bien toutes les conditions pour cela.

Pour connaître leur résultat d'éligibilité, les candidats doivent se connecter à leur espace candidat à compter du **7 mars 2018 à 14h**.

Quel est le rôle du Jury d'admissibilité ?

Le rôle du Jury d'admissibilité est de vérifier que le niveau académique des candidats leur donne toutes les chances de réussir le Concours.

Pour connaître leur résultat d'admissibilité, les candidats doivent se connecter à leur espace candidat à compter du **16 mars 2018 à 14h**.

[A quelle date auront lieu les épreuves écrites du Concours Diversité ?](#)

Les preuves écrites auront lieu le **21 mars 2018** toute la journée.

[Quelles sont les épreuves écrites du Concours Diversité ?](#)

Les épreuves écrites du Concours Diversité sont :

- Commentaire d'un fait d'actualité (épreuve rédactionnelle de 2 heures 30)
- Culture générale (QCM d'1 heure 20)
- Anglais (QCM d'1 heure 30)
- Logique (QCM d'1 heure 30)

Pour en savoir plus sur le contenu de ces épreuves, vous pouvez consulter les annales du Concours accessibles depuis votre espace candidat.

[Où ont lieu les épreuves écrites du Concours Diversité ?](#)

Les épreuves écrites du Concours Diversité ont lieu dans la Grande Ecole de Management dans laquelle vous postulez (pour les candidats métropolitains) ou dans l'établissement incubateur sélectionné (pour les candidats ultra-marins), dont l'adresse figure sur votre convocation téléchargeable depuis votre espace candidat. Seuls les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves écrites.

Si nécessaire, vous pouvez utiliser votre convocation comme justificatif d'absence auprès de votre Lycée.

[A quelle date ont lieu les épreuves orales du Concours Diversité ?](#)

Les épreuves orales se dérouleront :

- le **22 mars 2018** pour les candidats basés en Martinique ou à Tahiti
- le **28 mars 2018** pour les candidats basés en France métropolitaine ou à la Réunion

Vous ne recevrez pas de convocation aux épreuves orales. Seule une pièce d'identité en cours de validité est requise pour se présenter aux épreuves orales.

[Quelles sont les épreuves orales du Concours Diversité ?](#)

Les épreuves orales du Concours Diversité sont :

- Entretien de motivation
- Oral d'anglais
- Oral de LV2 (à choisir parmi espagnol, allemand, arabe, italien, chinois ou portugais) pour certaines écoles uniquement (Grenoble EM, EM Strasbourg et Montpellier BS)

Les épreuves d'oral d'anglais et de LV2 consistent en une discussion avec le Jury à partir d'un texte tiré au sort, dont le candidat a pu prendre connaissance juste avant l'oral durant un temps de préparation de 20 minutes.

[Où ont lieu les épreuves orales du Concours Diversité ?](#)

Les épreuves orales du Concours Diversité ont lieu au même endroit que les épreuves écrites.

[Comment faire pour s'inscrire au Concours diversité ?](#)

Pour vous inscrire au Concours Diversité, vous devez créer votre espace candidat en cliquant ici : [\[lien\]](#), muni de l'adresse mail qui vous servira jusqu'aux résultats d'admission pour communiquer avec le secrétariat du Concours.

Pour faciliter nos échanges durant toute la durée du concours, nous vous demandons de renseigner avec le plus grand soin vos coordonnées (nom/prénom, adresse, téléphone, mail), qui seront celles que nous utiliserons pour vous contacter en cas de besoin.

[J'aimerais avoir un contact personnalisé avec l'une des Ecoles du Concours Diversité, comment faire ?](#)

Vous trouverez en page 4 de la brochure téléchargeable ici [\[lien\]](#) les coordonnées mail et téléphoniques d'un contact par Ecole susceptible de pouvoir vous renseigner à la fois sur le Concours Diversité et sur son Ecole, et de répondre à vos questions particulières.

[J'ai perdu mon identifiant et/ou mon mot de passe d'accès à mon espace candidat : que faire ?](#)

Votre identifiant est l'adresse mail avec laquelle vous avez créé votre espace candidat. Pour réinitialiser votre mot de passe et/ou vérifier votre identifiant, cliquez sur « mot de passe oublié » et suivez les instructions. En cas de problème persistant, contactez le secrétariat du concours diversité à l'adresse suivante : concours.diversite@passerelle-esc.com

[On m'indique que mon compte n'est pas activé, de quoi s'agit-il ?](#)

Notre politique de sécurité impose que l'adresse email renseignée pour la création d'un compte soit vérifiée avant de procéder à l'inscription. Vous avez donc dû recevoir un mail avec un lien qui vous permettra d'activer votre compte. Si vous n'avez pas reçu ce mail, vérifiez dans vos courriers indésirables / spams.

En cas de problème persistant, contactez le secrétariat du concours diversité à l'adresse suivante : concours.diversite@passerelle-esc.com

[Je souhaite me désinscrire du Concours Diversité : comment faire ?](#)

Pour vous désinscrire du Concours Diversité, vous devez simplement prévenir par écrit par mail dans les plus brefs délais votre souhait de ne pas poursuivre votre parcours d'inscription et de passage des épreuves écrites et orales du Concours Diversité.

[Je suis en situation de handicap : quel\(s\) document\(s\) dois-je fournir pour bénéficier d'un aménagement adéquat ?](#)

Pour justifier d'une situation de handicap, il faut présenter à l'école dans laquelle vous postulez une attestation délivrée obligatoirement par un médecin agréé de la CDDPAH, avec des préconisations sur

les aménagements dont vous avez besoin. Vous pouvez vous adresser dans votre département aux organismes suivants :

- Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Commission Départementale de l'Education Spécialisée (CDES),
- Inspection Académique,
- Service de la Médecine Préventive.

Cette attestation médicale doit comporter de façon claire et explicite les aménagements demandés par le médecin en charge du dossier. Aucune attestation rectificative adressée au secrétariat du concours diversité postérieurement à la clôture des inscriptions ne pourra être prise en compte.

Un simple certificat médical du médecin traitant n'est pas recevable, et tous documents médicaux envoyés ne seront pas considérés comme justificatifs.

D'autres pièces justificatives pourront dans un second temps être demandées par l'école.

[Je suis dans une situation socio-économique difficile : quels sont les documents à fournir pour justifier de ma situation ?](#)

Les documents à fournir dépendent de votre situation :

Critères	Justificatifs à fournir
Êtes-vous imposable	<i>Copie Avis d'imposition obligatoire que vous soyez imposable ou non (les 4 pages)</i>
Êtes-vous boursier	<i>Copie attestation d'attribution définitive de bourse pour année scolaire 2016-2017</i>
Êtes-vous résidents CUCS (2)/ZUS	<i>Copie quittance de loyer ou facture gaz, eau, électricité...</i>
Êtes-vous issu d'un établissement ZEP (certificat de scolarité)	<i>Adresse de votre établissement</i>
Êtes-vous résident dans l'académie où se situe l'école ou où se situe un établissement qui sous convention avec Passerelle ESC ?	<i>Copie quittance de loyer ou facture gaz, eau, électricité...</i>
Êtes-vous dans un processus de sauvegarde de l'enfance	<i>Copie attestation de suivi</i>
Quel est le diplôme de votre père	<i>Copie du diplôme OU attestation sur l'honneur si non diplôme</i>
Quel est le diplôme de votre mère	<i>Copie du diplôme OU attestation sur l'honneur si non diplôme</i>
Etes-vous issu d'une famille monoparentale	<i>Copie livret famille mentionnant la séparation / Copie acte de divorce</i>
Etes-vous issu d'une famille dont les 2 parents sont décédés et dont la fratrie est à la charge d'un frère/ une sœur ?	<i>Copie livret famille avec mention ou acte juridique attestant de la situation</i>

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE au foyer dont vous	<i>Copie livret famille complet, incluant les parents et les frères/sœurs</i>
<i>Scolarisés</i>	<i>Copie certificat de scolarité pour l'année 2014-2015</i>
<i>Handicapés (dépendant entièrement de la famille)</i>	<i>Copie derniers relevés AEH ou AAH, attestation CDAPH.</i>
<i>Demandeurs d'emploi (non indemnisé)</i>	<i>Copie carte ou attestation Pôle Emploi datant de moins de 3 mois</i>
QUELLE EST LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE VOTRE PERE	
<i>EMPLOI CDI</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
<i>EMPLOI CDI temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
<i>EMPLOI non salarié (ex: gérant de société, auto entrepreneur)</i>	<i>Copie Avis d'imposition obligatoire que vous soyez imposable ou non (les 4 pages) + l'extrait Kbis</i>
<i>EMPLOI CDD</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
<i>EMPLOI CDD temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
<i>Demandeur d'emploi</i>	<i>Copie carte ou attestation d'inscription</i>
<i>Demandeur d'emploi fin de droit ASSEDIC</i>	<i>Copie du dernier relevé indemnisation Pôle Emploi</i>
<i>Retraite</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut de retraité</i>
<i>Revenu Solidarité Active / sans activité/ incapacité</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut, copie arrêt maladie, attestation sur l'honneur si la personne est sans activité</i>
QUELLE EST LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE VOTRE MERE	
<i>EMPLOI CDI</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
<i>EMPLOI CDI temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
<i>EMPLOI non salarié</i>	<i>Copie Avis d'imposition obligatoire que vous soyez imposable ou non (les 4 pages) + l'extrait Kbis</i>
<i>EMPLOI CDD</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
<i>EMPLOI CDD temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
<i>Demandeur d'emploi</i>	<i>Copie carte ou attestation d'inscription</i>
<i>Demandeur d'emploi fin de droit ASSEDIC</i>	<i>Copie du dernier relevé indemnisation Pôle Emploi</i>
<i>Retraite</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut de retraité</i>
<i>Revenu Solidarité Active / sans activité/ incapacité</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut, copie arrêt maladie, attestation sur l'honneur si la personne est sans activité</i>
Votre père dispose-t-il d'une RQTH	<i>Copie RQTH en cours de validité</i>

Votre mère dispose-t-elle d'une RQTH	Copie RQTH en cours de validité
--------------------------------------	---------------------------------

A quelle date seront annoncés les résultats d'admission ?

Les résultats d'admission seront annoncés le 4 mai 2018 à 10h. Ils sont conditionnés par l'obtention du Baccalauréat. Pour prendre connaissance de leur résultat d'admission, les candidats doivent se connecter à leur espace candidat.

Si leur nombre total de points ne leur permet pas d'être admis dans l'école de leur choix, une proposition d'admission dans une autre école pourra leur être faite.

L'intégration dans une des écoles du concours diversité est-elle totalement acquise une fois réussi le Concours Diversité ?

Non, vos résultats sont conditionnés par l'obtention de votre Baccalauréat, puis par la réussite des 2 ou 3 années de scolarité qui suivent, qui doivent se dérouler sans redoublement, et être sanctionné par le diplôme de fin de cursus ou, dans le cas des prépas, par l'obtention des 120 crédits ECTS.

En cas d'échec à mon Baccalauréat, pourrai-je me présenter de nouveau au Concours Diversité l'année prochaine ?

En cas d'échec au Baccalauréat, les candidats peuvent postuler de nouveau au Concours Diversité l'année suivante.

Comment prendre connaissance du règlement du Concours Diversité ?

Pour prendre connaissance du règlement du Concours veuillez cliquer sur ce lien : 